



NUMÉRO	SUJET
31-2018- DISREN	Demande de crédit de CHF 300'000 pour la réalisation du Projet du Bois de Chênes
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Gudrun Russig François Roch

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le projet du Bois de Chênes à Genolier s'inscrit dans le cadre de la stratégie environnement de la Région de Nyon (Plan directeur régional, axe paysage et espaces naturels), qui soutient les projets en faveur de la biodiversité dans la région.

Le site du Bois de Chênes professionnalise sa gestion pour atteindre les objectifs de préservation du site mais également pour gérer l'accueil du public et coordonner les usages. Pour la sensibilisation à l'environnement le site offre un véritable potentiel pour les scolaires et habitants du district principalement, l'accessibilité étant relativement limitée.

Contexte / Enjeux

La Région de Nyon a approuvé, dans le cadre de son plan directeur régional (2011), les lignes directrices d'une stratégie environnementale avec les axes suivants :

- A1, Paysage et espaces naturels (biodiversité)
- A2, Gestion durable des ressources (eau, sol, etc.)
- A3, Promotion des énergies renouvelables,
- A6, Sensibilisation à l'environnement (scolaires, élus, grand public),

Le projet du Bois de Chênes est inscrit dans les axes A1 (structure paysagère : A1-3) et A6 du Plan directeur régional stratégique et opérationnel.

Lors de la précédente législature, plusieurs projets ont été soutenus dans le domaine environnemental. Il s'agit, pour l'axe A1 « Paysage et espaces naturels », des réseaux agro-écologiques et des contrats corridors, dont les mesures de plantation et de gestion sont d'ores et déjà visibles sur le territoire. Concernant l'axe A6 « Sensibilisation à l'environnement », diverses animations de sensibilisation pour les scolaires, les élus et le grand public ont pu être offertes dans le cadre des préavis relatifs à l'environnement.

Dans le courant de cette législature, la Région de Nyon poursuit son soutien pour des projets en faveur de la biodiversité. Les espaces verts jouent un rôle prépondérant dans l'adaptation au réchauffement climatique (nature en milieux bâti, limite avec la campagne, espace de loisirs, gestion différenciée...) Le capital de biodiversité de la région reste fragile, il faut permettre aux espèces de s'adapter en garantissant le mélange génétique.

Ainsi la Région de Nyon inscrit la biodiversité dans la stratégie environnementale par les actions suivantes :

- Pérenniser la dynamique engagée dans les contrats corridors et le réseau OQE (coordination, sensibilisation et soutiens).
- Développement de nouveaux supports et outils pour les communes (thématique des espèces exotiques envahissantes, par exemple).
- Accompagnement des acteurs et des projets en faveur de la préservation de la biodiversité (projet pluridisciplinaire, exposition, etc.)
- Valorisation de la recherche scientifique dans la région.

Le projet du Bois de Chênes est exemplaire en matière de transversalité des stratégies régionales. Il s'intègre :

- dans la stratégie socio-économique par la valorisation des ressources régionales (agriculture, potager, fournil),
- dans le cadre de la politique culturelle avec la valeur patrimoniale de la Ferme Château
- dans le cadre de la stratégie environnement avec un site naturel, véritable poumon régional et au bénéfice de la sensibilisation à l'environnement dans un esprit de préservation
- dans le cadre du programme de tourisme et de sport de nature qui a inscrit dans sa stratégie la valorisation de l'offre de nature et de sensibilisation à l'environnement dans le district. En ce sens, le Bois de Chênes constitue un des maillons du réseau structurant des acteurs de la sensibilisation à l'environnement au même titre que le Musée du Léman, la future maison de la nature à la Givrine ou le Zoo de la Garenne.

Le projet du Bois de Chênes

Le Bois de Chênes assure la plus importante conservation de la diversité des espèces à cette altitude au niveau national et européen. Cette réserve est une « réserve forestière mixte » composée de :

- secteur naturel (libre évolution de la forêt),
- secteur intégral (interdiction de circulation en dehors des sentiers),
- de réserve forestière particulière (promotion de la diversité biologique).

La réserve forestière mixte peut également servir d'objet pour des études scientifiques.

Depuis la dénonciation (2008) par l'Etat de Vaud de la Convention entre la Commune de Genolier et le Canton, une réflexion de fond a été menée par les communes territoriales, les principaux partenaires et acteurs liés au site du Bois de Chênes ainsi que la Région de Nyon. Divers entretiens et ateliers se sont tenus dans le cadre du mandat SEREC (Association suisse pour le service aux régions et aux communes) en 2011. Ces derniers ont mis en évidence le besoin de gestion coordonnée entre les capacités d'accueil et les caractéristiques intrinsèques du Bois de Chênes. Dans ce cadre, les partenaires ont orienté leur choix pour une valorisation durable du site avec comme fondement la volonté de préserver les espaces naturels tout en permettant une fonction sociale et économique (agriculture, tourisme de nature).

La Fondation du Bois de Chênes a ainsi été créée en 2014, dont les [missions](#) répondent à ce besoin de gestion durable. Le conseil de fondation est constitué par deux délégués pour la commune territoriale de Genolier, un représentant de l'Institut fédéral de recherche sur la neige, la forêt et le paysage (WSL) et de l'association des amis du Bois de Chênes et un délégué de la Région de Nyon.

Le Canton de Vaud, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'environnement est invité permanent du conseil de fondation.

Le projet du Bois de Chêne se décline en trois axes, d'investissement et de gestion (cf. annexe 3, organigramme) :

- Axe bâti avec la restauration et l'entretien de la ferme du XVIIème et de ses annexes pour permettre une présence professionnelle sur site (intendants).
- Axe nature avec des investissements pour de espaces didactiques (agriculture, potager fournil) mais également pour des zones d'accueil et une signalétique renforcée. La gestion coordonnée du site dans son ensemble est imposée par le Plan de gestion (validé par le canton et l'ensemble des partenaires).
- Axe de sensibilisation et d'animation avec une professionnalisation de la gestion par les intendants.

Enjeux des investissements et de gestion

a) **Axe bâti : préservation du patrimoine bâti et culturel**

La ferme du Bois de Chênes est classée en note 2 au recensement des Monuments historiques de l'Etat de Vaud, le site est classé dans son ensemble.

La rénovation de la ferme se fera conformément aux règles et à la déontologie en matière de conservation de monuments historiques. Son devenir n'est toutefois pas celui d'une maison de la nature ou d'un centre d'accueil du public, qui impliquerait des aménagements extérieurs non compatibles avec la tranquillité du site et la préservation des milieux naturels qui jouxtent la ferme. Celle-ci reste une maison d'habitation, dont l'accès au public se limite à des espaces clairement identifiés. Comme présentée sur la carte, l'accessibilité au site reste limitée (cf annexe 1, présentation du Bois de Chênes).

Enfin pour répondre aux enjeux de gestion, avec la rénovation de la Ferme Château deux logements pour les intendants ainsi que des espaces didactiques au service de la sensibilisation à l'environnement, la formation etc. seront construits (cf. annexe 1).

b) **Axe nature**

Les [différents milieux naturels](#) présents au Bois de Chênes contiennent de très nombreuses espèces végétales rares et menacées au niveau suisse, que ce soit dans les prairies sèches, les zones humides, en forêt et dans les lisières. La protection de ces espèces est inscrite dans les stratégies biodiversité fédérales et cantonales. De même pour la faune, avec diverses espèces rares de batraciens, insectes, reptiles, mammifères et oiseaux qui y trouvent refuge. A noter que le site se situe au centre du Contrat corridors Lac pied du Jura et est traversé par plusieurs couloirs biologiques (cf. annexe 2, carte Contrat corridors Lac Pied du Jura).

La décision de classement et le plan de gestion sont les documents cadres pour la préservation de l'environnement. Ces derniers réunissent la Direction générale de l'environnement (DGE), les communes territoriales (Genolier 85%, Coinsins 10%, Vich 5%) ainsi que la Fondation du Bois de chênes (commission de gestion et divers partenaires) qui mettent en œuvre les mesures sur leur périmètre respectif.

Le plan de gestion est décliné en fonction des objectifs opérationnels selon les secteurs et thématiques concernés. Dans les grandes lignes, il s'agit de :

- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (faune et flore)
- Gestion extensive des prairies (fauche, etc.)

- Gestion des milieux humides en fonction des espèces cibles (d'importance nationale)
- Restauration des milieux humides
- Mesures en faveur de la conservation d'espèces cibles faune et flore
- Gestion des haies, bosquets et cordons boisés
- Gestion différenciée des secteurs de la forêt (naturelle, intégrale etc.)
- Gestion de l'accueil du public (sensibilisation, flux, signalétique, etc.)

Les enjeux liés à la préservation sont, outre la conservation de la nature (espèces et milieux prioritaires) et l'accueil du public, la coordination entre tous les partenaires et acteurs du plan de gestion. Les intendants du site du Bois de Chênes joueront le rôle de coordinateur du projet sur le terrain pour le compte de la Fondation.

c) Animation et sensibilisation

L'axe central du projet est l'animation du site, avec une volonté de la Fondation d'offrir un lieu de qualité pour la sensibilisation à l'environnement. Les animations (cf. annexe 4, publics cibles) sont avant tout destinées au public régional. Le Parc jura vaudois est le partenaire privilégié pour les animations scolaires. Depuis les accords pris entre la Fondation et le Parc, chaque année une quarantaine de classes de la région ont bénéficié de cette offre. Les classes se déplacent majoritairement en transport public. Dans de rares cas, les cars déposent les élèves au parking des écoles de Coinsins ou de Genolier. De plus, l'Association du Bois de Chênes organise plusieurs animations tout public par année qui remportent un vif succès.

d) Rôle central des intendants

Les intendants seront à la fois chargés des aspects de conciergerie liés à l'accueil du public mais pourront également mener des groupes dans des animations et des parcours d'interprétation dans le site du Bois de Chênes. En résumé, le cahier des charges est défini comme suit :

- Gestion du domaine : mise en œuvre du plan de gestion, planification et coordination, entretien des abords de la ferme.
- Surveillance générale du site (respect des règles, signalétique, etc.).
- Activité scientifique : planification et coordination.
- Accueil du public : planification, organisation, signalétique et animation.

e) Gestion des flux et signalétique

Le site nécessite une réelle coordination des usages que ce soit des visiteurs de nature (promeneurs, champignonniers, naturaliste, famille, etc.) ou des sportifs de nature (cavalier, cycliste, nordic walking, joggeurs).

En fonction des périmètres de classement de la forêt, une signalétique sera développée. Elle aura à la fois fonction de sensibilisation et de délimitation des zones de restriction. La gestion des flux et des usages devra être développée dans ce cadre. Les intendants du site auront donc également une mission de surveillance. Des séances d'information avec les différentes associations sportives notamment, pourront avoir lieu.

Financement

Ce projet s'inscrit aujourd'hui dans le mécanisme DISREN. Les montants engagés ainsi que ceux projetés pour la réalisation finale sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Phase 1 (2009-2010)	Phases 2 et 3 (2014-2015)		Phase 4 (2017)	
	Etude de faisabilité	Pré-étude et étude de réalisation		Réalisation	
	Mandat SEREC+ Conseil juridique	Mandat Architecte+ géomètre+ frais d'enquête	Mandat ACADE		
Coût total (CHF TTC)	65'000	118'000	45'000		5'335'000
Porteurs de projet (Genolier ¹ , Bassins, Vich)	65'000	118'000	15'000		740'000
Soutien régional			10'000	DISREN	300'000
Fonds tiers			20'000		4'295'000

a) Investissements

L'ensemble de l'investissement est assuré. La Fondation n'a pas d'emprunts ou d'hypothèques (cf. annexe 5). Les principaux postes sont résumés ainsi :

	CHF
Objectif 1 à 4 : TOTAL Nature	1'605'000
Renforcement de la biodiversité	220'000
Valorisation de la recherche scientifique et recherche appliquée	105'000
Agriculture durable (jardin potager et vergers anciennes variétés)	100'000
Espace didactique, signalétique, fournil ; coordination	1'180'000
Objectif 4 : TOTAL Bâti	3'730'000
Ferme, bâtiment principal, énergie, épuration etc.	
TOTAL	5'335'000

¹ Voir répartition sur la fiche DISREN (page 8)

Les fonds tiers assurés du projet sont conséquents, il représente le 80% du budget et sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	CHF
Privés	2'962'000
Canton	600'000
FRET (tourisme de nature)	100'000
Associatifs	100'000
Divers	533'000
TOTAL	4'295'000

Il est demandé un montant de CHF 300'000 à la Région de Nyon pour participer au financement des investissements pour les axes nature et bâti du projet. La participation régionale s'élèverait ainsi CHF 1'040'000. Les communes hors DISREN (Vich) et hors Région de Nyon (Bassins) seront sollicitées pour participation par la Commune de Genolier. Si ces dernières ne devaient pas soutenir le projet, la Commune de Genolier sera amenée à prendre la part de Vich et Bassins à sa charge. En résumé :

		CHF
Fonds tiers		4'295'000
Part régionale	Genolier	730'000
	Vich, Bassins	10'000
	DISREN	300'000
TOTAL		5'335'000

b) Exploitation

La Région de Nyon ne soutient pas l'exploitation du site. Comme tous les préavis DISREN, une convention s'assure de la pérennité du projet. Le principe de l'exploitation du site est le suivant, les charges annuelles liées au plan de gestion (axe nature) sont financés par la Commune et le Canton ainsi que le soutien partiel d'associations de la nature. Tandis que celles liées aux objectifs pédagogiques sont autofinancées notamment par les recettes générées par les revenus locatifs (intendants vivant sur place).

Conclusion

En conclusion, le projet du Bois de Chênes apporte une réelle valeur ajoutée pour le district tant en termes de préservation de l'environnement que pour la sensibilisation des différents publics répondant ainsi aux stratégies environnementales de la Région de Nyon.

Annexes

- Fiche DISREN
- 1, Présentation du Bois de Chênes
- 2, Organigramme du Bois de Chênes
- 3, Publics cibles
- 4, Budget d'investissement

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 31-2018-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 300'000.

ouï le rapport de la commission ad'hoc 31-2018,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 300'000 en faveur de la Fondation du Bois de Chênes,

d'imputer le montant total de CHF 300'000 sur le compte DISREN 140.3185,

d'accepter la participation solidaire à hauteur de 28.9% de la part régionale.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 14 juin 2018, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegny
Président

Patrick Freudiger
Secrétaire

Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Bois de Chênes			
Numéro de préavis	31-2018-DISREN			
Communes territoriales	Genolier, Vich, Coinsins			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

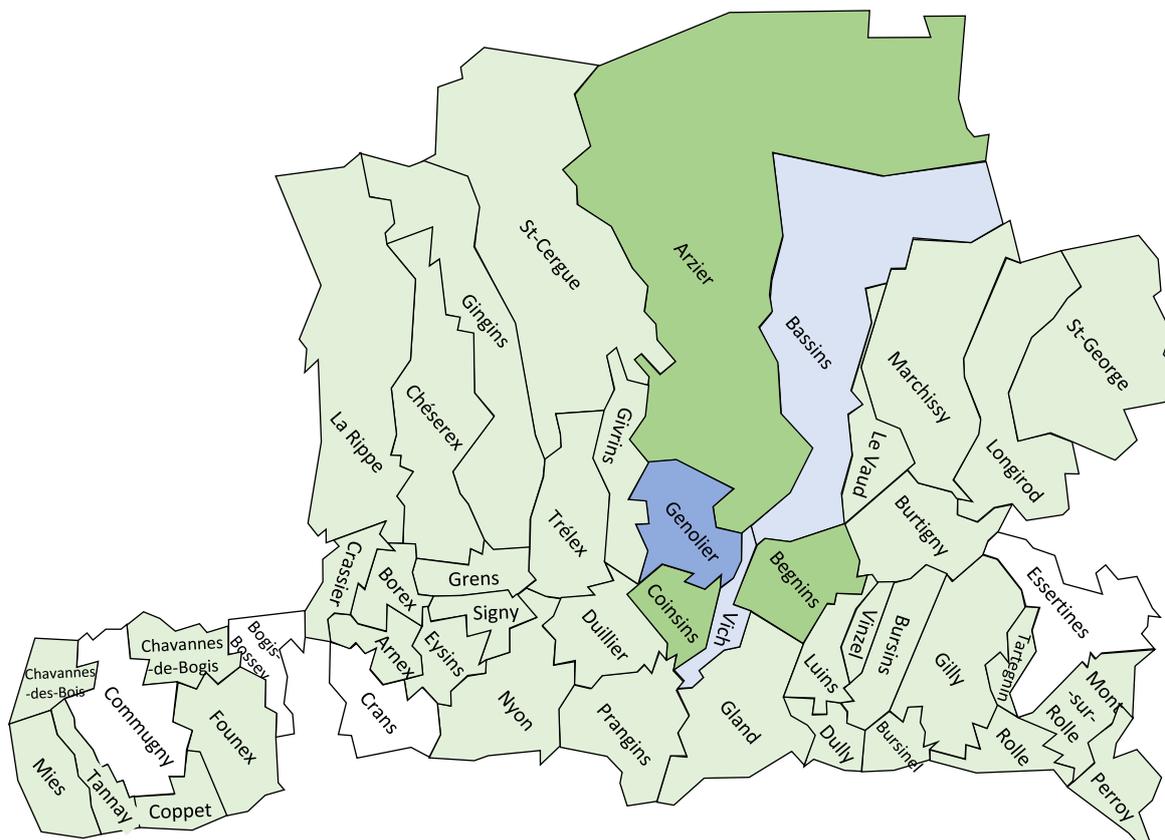
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 5'335'000	100%
Fonds tiers	CHF 4'295'000	80.5%
Part régionale	CHF 1'040'000	19.5%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Genolier	70.1%	729'560
Porteur B	Vich, Bassins	1%	10'400
Solidaire A	Arzier-Le Muids, Coinsins, Begnins	2%	20'800
Solidaire B	Arnex-sur-Nyon, Borex, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coppet, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Founex, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, La Rippe, Le Vaud, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, Signy-Avenex, Trélex, Saint-Cergue, Tannay, Rolle, St George, Tartegnin, Vinzel.	26.9%	279'240



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Commune propriétaire de la Ferme Château
Porteur B	Communes hors DISREN/Région de Nyon concernées territorialement ou bordière
Solidaire A	Communes Région de Nyon concernées territorialement et/ou bordières
Solidaire B	Communes Région de Nyon

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitants/cercle	Part	Moyenne CHF/hab.
Porteur A	729'560	1'954	2.2	373.37
Porteur B	10'400	2'301	2.59	4.60
Solidaire A	20'800	5'008	5.64	3.94
Solidaire B	279'240	79'549	89.57	3.52

La moyenne CHF/hab. est calculée de manière globale sur l'ensemble des communes concernées. Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	5.7%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.05 pt

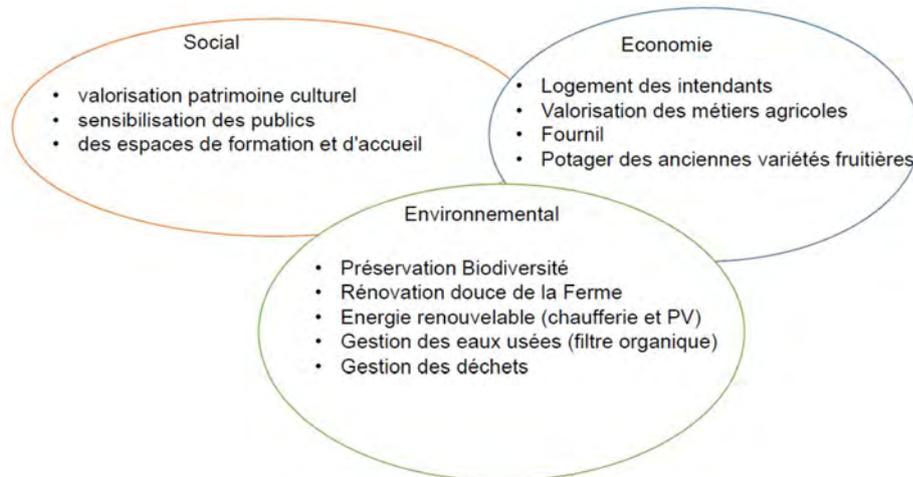
Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2018

Impact en % (avant compensation)	42.9%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.38 pt

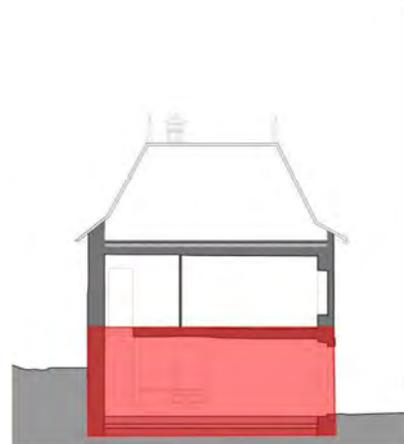
La Ferme Château au Bois de Chênes



Les principes de la rénovation durable de la ferme et de ses annexes sont résumés ainsi :



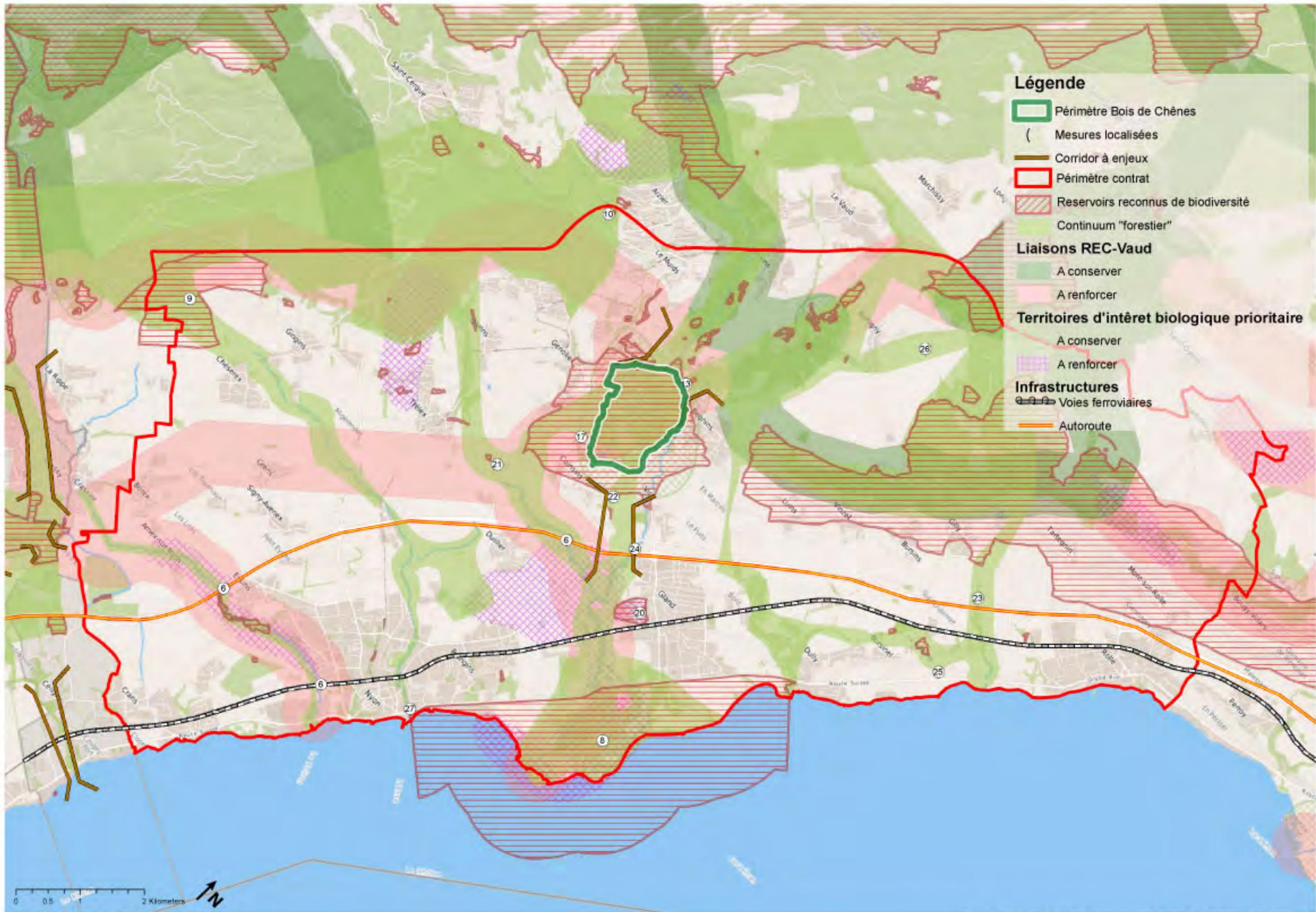
La cour et le jardin



Le fournil

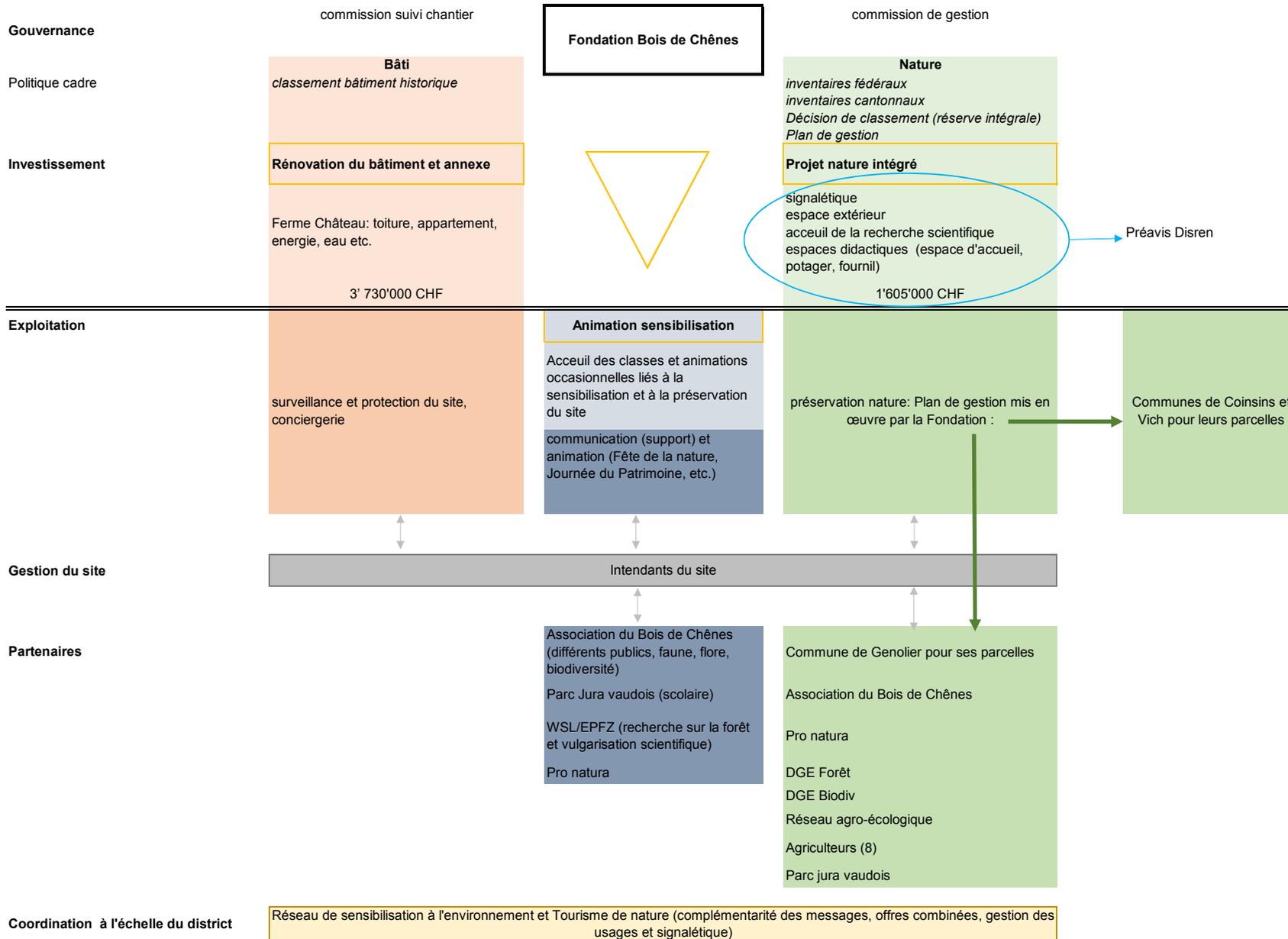


Carte d'accessibilité : parking et transport public



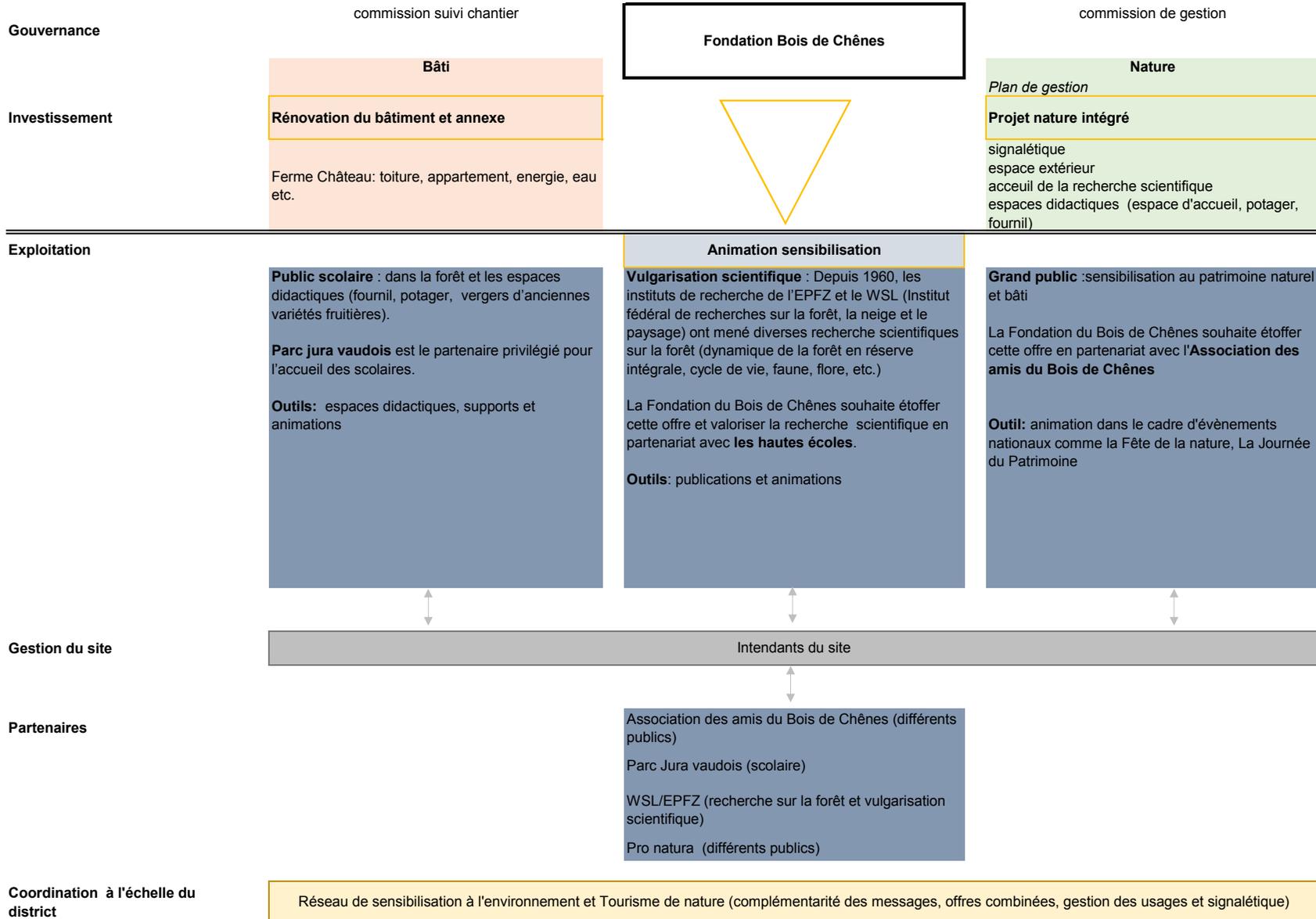
Organigramme Bois de Chênes

coordination des acteurs, une nécessité pour la préservation



Organigramme Bois de Chênes

coordination des acteurs, une nécessité pour la préservation



Fondation du Bois de Chênes - Budget d'investissement	
Description des coûts	TOTAL
OBJECTIFS 1 à 4: NATURE	1'605'000
Coordination, suivi	45'000
Coordination (recherche scientifique, organisations de vulgarisation, etc.)	45'000
Objectif 1 (Réhabiliter, conserver et gérer le Bois de Chênes afin d'en préserver la biodiversité)	220'000
Activité 1.1. (Appui pour l'adoption rapide du plan d'affectation cantonal)	20'000
Suivi du processus	20'000
Activité 1.2.(Revalorisation des abords de la ferme)	200'000
Chantier de revalorisation	200'000
Activité 1.3. (Entretien différencié du Bois de Chênes en fonction des enjeux du site)	-
<i>Pas d'activités d'investissement</i>	
Objectif 2 (Conserver la fonction scientifique et la réserve intégrale, haut lieu de biodiversité)	105'000
Activité 2.1. (Valorisation des études existantes)	30'000
Classification et création de cartes de la végétation en forêt et dans les prairies (associations végétales, etc.)	20'000
Création d'un projet SIG pour gérer les informations spatiales et cartographiques du Bois de Chênes	10'000
Activité 2.2 (Activités de recherche appliquée)	75'000
Analyse de 1-2 profils du pollen enlevé des marais, pour mieux connaître l'histoire de la végétation et l'influence humaine	20'000
Etude historique de la gestion agricole et forestière du Bois de Chênes (sous forme d'un travail de master)	20'000
Etude dendroécologique sur les plus gros arbres du Bois de Chênes	15'000
Analyse des données de l'inventaire forestier par échantillons (après le 2e inventaire en 2017)	20'000
Objectif 3 (Soutenir une agriculture durable en faveur de la biodiversité)	100'000
Activité 3.1. (Réhabilitation du jardin potager et du verger haute-tige)	100'000
Remise en état du potager (accès, sécurisation, aménagements)	80'000
Remise en état du verger	20'000
Activité 3.2. (Entretien des zones agricoles favorisant la biodiversité)	-
<i>Pas d'activités d'investissement</i>	
Objectif 4 (Renforcer la fonction sociale et pédagogique du site)	1'135'000
Activité 4.1. (Création d'espaces didactiques pour les classes et le public)	960'000
Travaux préparatoires	150'000
Equipements d'exploitation et pédagogiques	400'000
Aménagements d'extérieur	160'000
Divers et imprévus	250'000
Activité 4.2 (Sensibilisation générale autour du site, journée de la biodiversité)	175'000
Synthèse des informations existantes (WSL/EPFZ)	30'000
Support de communication en partenariat avec le PNR JV	25'000
Site internet (création et mise à jour)	20'000
Organisation de "Journées de la biodiversité" (DGE biodiv)	100'000
OBJECTIF 4: BÂTI	3'730'000
Activité 4.4 (Rénovation de la ferme)	3'730'000
Travaux préparatoires	150'000
Rénovation des bâtiments de la ferme	3'300'000
Divers et imprévus	280'000
BUDGET TOTAL	5'335'000